

**CP n° 2 du 12 juin 2023**

## **Fonction Publique**

### **Le Gouvernement rate la marche des enjeux**

Le Ministre Stanislas Guérini a présidé ce lundi une réunion multilatérale au cours de laquelle il a fait des annonces attendues par plus de cinq millions d'agents publics, après plusieurs mois d'un conflit social aussi profond qu'inédit.

Les mesures retenues ont tenu compte des revendications portées par la CFDT qui alertaient sur l'impact différencié de l'inflation en fonction des niveaux de revenus des agents. Mais la CFDT alertait aussi sur la nécessité de mobiliser en 2023 une enveloppe supérieure à celle de 2022. De toute évidence, le prisme budgétaire l'a une nouvelle fois emporté au sein du Gouvernement, et ce sont les agents et toute la Fonction publique et leur pouvoir d'achat qui en font les frais.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, la valeur du point sera relevée de 1,5 % et le tassement des débuts de carrière des catégories C et B sera légèrement corrigé en attendant le chantier structurel sur les carrières.

Il faudra attendre l'automne pour qu'une prime exceptionnelle (entre 300 et 800 euros bruts, soit environ de 240 à 720 euros nets) soit distribuée aux agents dont la rémunération brute totale n'excède pas 3 250 euros, et sous réserve d'une délibération dans les collectivités territoriales.

Et ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 que les agents se verront toutes et tous attribuer cinq points d'indice supplémentaire (un peu plus de vingt euros net/mois).

Quant à la reconduction de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat), la revalorisation des frais de mission, le relèvement du plafond des remboursements d'abonnements aux transports collectifs, ce sont des mesures positives mais qui ne concerneront qu'une minorité d'agents.

Certes, l'enveloppe globale est la même qu'en 2022, mais sans être augmentée de l'inflation et pour financer des mesures qui n'interviendront pour certaines qu'en 2024.

La CFDT a été entendue sur les types de mesures à mettre en œuvre, mais pas sur les montants qu'elle voulait supérieurs à ceux de 2022.

La reconnaissance de l'engagement des agents dans leur travail n'est pas à la hauteur, et nous sommes loin du « choc d'attractivité » indispensable pour pourvoir les 60 000 postes vacants.

Avec les agents, c'est encore une fois la qualité du service public qui risque d'être affectée.

En fin de réunion, et après deux suspensions de séance, les organisations syndicales ont obtenu du Ministre l'engagement d'une nouvelle réunion avant l'été où la question de la négociation de la politique salariale sera posée.

La CFDT continuera sans relâche de porter ses propositions pour des parcours professionnels et des rémunérations à la hauteur des enjeux sociaux lors des prochaines semaines qui doivent donner lieu à de nouveaux échanges pour construire un accord de méthode sur les sujets à retenir à l'agenda social.

Paris, le 12 juin 2023

**UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS - 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19**

**Contact presse : Mylène JACQUOT Secrétaire générale 06 08 76 67 27**

[uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)

[Suivez l'actualité de CFDT Fonction publique sur Twitter : @UffaCFDT](https://twitter.com/UffaCFDT)